

Demande d'évaluation de réintégration par le travailleur

(Art. I.4-73 §1, 1° du code du bien-être au travail)



Le travailleur soussigné

Nom + Prénom

Date de naissance

Adresse

Numéro de registre national

Numéro de GSM/téléphone

Adresse e-mail rivié

Fonction actuelle

Date de début d'incapacité

Lié par un contrat de travail à l'employeur

Nom de l'employeur

Adresse

Demande au conseiller en prévention – médecin du travail de procéder à l'évaluation de réintégration décrite dans le Chapitre VI.- La reprise du travail pour les travailleurs en incapacité de travail du livre Ier, titre 4 du code du bien-être au travail.

Date et signature du travailleur

Nom

Date

Signature

Securex Privacy Policy

Securex attache une grande importance à la protection des données personnelles et à votre feedback.

Les données que Securex traite en exécution de l'arrêté royal du 11 septembre 2022 et du code du bien-être au travail en ce qui concerne le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail sont traitées de manière strictement confidentielle, conformément au secret professionnel médical et aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, à savoir le « RGPD ».

En tant que responsable du traitement, Securex assure un niveau de protection adéquat de toutes les données personnelles, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou non autorisée ou la perte accidentelle ont été mises en œuvre.

La base juridique du traitement des données est l'accord d'affiliation avec le SEPP Securex asbl, les obligations légales découlant de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et du code du bien-être au travail.

Les données personnelles que Securex reçoit, seront uniquement utilisées pour organiser et réaliser le contact avec le travailleur en incapacité de travail en application de l'article I.4-82/1 du code du bien-être au travail. Les données personnelles ne seront jamais transmises à des tiers.

Les personnes concernées ont le droit d'accéder et, si nécessaire, de corriger les données les concernant et faisant partie du dossier de santé en soumettant une demande datée et signée avec une copie de leur carte d'identité et le nom du médecin traitant auquel les données seront ensuite transmises.

Pour ces demandes et toute question concernant le traitement de vos données personnelles, les personnes concernées peuvent nous contacter par courrier (Securex - Data Protection officer - Avenue de Tervueren 43 -1040 Bruxelles) ou par e-mail à privacy.sep@securex.be. www.securex.be/fr/privacy-statement-sepp

Service Externe de Prévention et de Protection Securex asbl

Siège social: Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - RPM Bruxelles - N° d'entreprise 0410.664.940
BIC GEBABEBB - IBAN BE06 2900 0063 0622